

PLAIDOIRIE DGEMC

Monsieur le juge, Mesdames et Messieurs les jurés,

Nous sommes ici aujourd'hui pour le procès de Monsieur X, jugé pour crime contre l'humanité et crime de guerre. Mais qui accusons-nous aujourd'hui ? Un homme ou un criminel ? Un être humain ou un monstre ?

Vous n'êtes pas sans savoir Mesdames et Messieurs, que la période de guerre qui a touché le monde de 1939 à 1945 a semé la Terreur dans la vie de nombreux habitants de chaque pays. L'Allemagne a particulièrement été victime de cette vague de panique et de frayeur qui l'a ravagée. Hitler et son régime Nazi ont fait régner l'oppression et la peur sur ce pays, brisant la vie de nombreux innocents. Mais la peur transforme les gens, Messieurs Dames. La peur, nous fait faire des choses dont nous ne nous pensions pas capables en temps normal, dans le seul but, non pas d'adhérer à une idéologie totalitaire et dictatoriale, mais de protéger, voir même de sauver sa propre vie et celle de ses proches. Mesdames et Messieurs les jurés, quel choix seriez-vous prêts à faire, si la survie de vos enfants ne dépendaient que de vous ? Si la vie de vos parents était en jeu ? Cet homme a choisi de sacrifier sa liberté personnelle au service d'une organisation fasciste et antisémite, permettant ainsi à ses proches, à sa famille d'être en sécurité.

Peut-être, me diriez-vous, que cet homme avait pleinement conscience de son enrôlement dans le parti National Socialiste, et qu'il n'a en aucun cas été obligé, voir forcé d'y entrer. Je trouve alors important de vous rappeler certains témoignages, réalisés par quelques-uns des 35 enfants juifs recueillis par des Justes résidant à Chavagnes-en-Paillers, village vendéen vivant sous l'occupation allemande entre 1942 et 1945. Des enfants que personne n'avait jamais vus auparavant, se faisant passer pour des neveux et nièces de famille éloignée. Des enfants, souvent typés, n'ayant aucune ressemblance avec leur famille d'accueil. Des enfants, aux noms à consonance juive. Selon les témoignages recueillis, il était impossible que la milice allemande présente dans cette paisible commune de Vendée, n'ait été au courant de rien. Il est impossible que cet homme, ces hommes appartenant au régime Nazi, n'ai jamais eu aucun doute, aucun soupçon. Ils savaient. Et pourtant... ils se sont tus, n'ont jamais rien dit, n'ayant jamais fait part d'aucune suspicion quelle qu'elle soit à leur supérieur. Ces hommes vivaient dans le secret, ils en étaient les gardiens, ainsi que tous ceux qui vivaient ici. Cet homme côtoyait chaque jours ces enfants, ces familles qui elles, craignaient d'être dénoncées. Il n'en fût rien. Les soldats allemands n'étaient, selon les habitants « pas méchants », leur seul désir, il est aisé de le deviner, étant de retourner au plus vite auprès de leurs proches, voyant en ces enfants le regard insouciant des leurs.

Monsieur le juge, Mesdames et Messieurs les jurés, j'attire votre attention sur l'attitude de ces soldats allemands. Voyez-vous dans ces témoignages, dans leurs actes, une quelque once de racisme ou d'antisémitisme ? Rien, non rien, dans leur attitude n'était représentatif de la violence et de la haine associées à l'idéologie nazie. Ces hommes, cet homme, ne représente en aucun cas le parti Nazi, dont il affichait seulement la tenue et non les idées. Pensez-vous sincèrement Mesdames Messieurs, que cet homme, qui n'a jamais présenté aucun acte de violence, qui n'a jamais dénoncé malgré les doutes inévitables auxquels il a été confronté, qui était décrit par les Chavagnais comme, je cite, « pas méchant », pensez-vous que cet homme soit un monstre, un criminel de guerre ? Pensez-vous que cet homme ne vaut pas mieux que ces soldats allemands qui n'ont pas hésité à violenter, à humilier, à tuer, à séparer des familles ? Pensez-vous que Monsieur X puisse être relayé au rang de criminel, tels que Joseph Mengele, Klaus Barbie ou Amon Gôth ? Cet homme n'a rien d'inhumain. Il n'a jamais cédé à la

déshumanisation dont ont fait preuve certains personnages emblématiques du parti nazi. Le seul souhait de cet homme était, comme bien d'autres, que tout cela cesse, que sonne la fin de la guerre pour pouvoir renier dans son pays auprès de sa famille. Revoir sa femme, ses enfants, ses parents. Cet homme a été lui aussi une victime de la guerre, ayant subi une pression morale d'une ampleur inimaginable, se sentant obligé de n'avoir comme seul choix, que de s'enrôler dans ce régime autoritaire, tout cela dans le seul but de protéger ceux qu'il aimait. Cet homme n'est pas sans cœur. Il a eu pitié de ces enfants séparés de leurs familles, il a éprouvé de la compassion pour ces Justes, ces gens qui ont permis à ces enfants juifs de survivre à l'horreur de la guerre.

Et lui aussi, par son inaction face aux soupçons qu'il a pu éprouver, par son attitude pacifiste envers les habitants de Chavagnes-en-Paillers, par sa compassion, il a sauvé ces enfants du terrible sort qui les attendait.

Je vous prie Mesdames Messieurs, de faire preuve de compréhension et d'indulgence à l'égard de Monsieur X, cet homme qui, de Nazi, ne portait que le titre, et dont l'esprit et les idées sont toujours restés loin de celles propre à l'idéologie de ce régime. Cet homme qui a été, lui aussi, victime de la guerre.

Monsieur le juge, Mesdames et Messieurs les jurés, je vous remercie.